
**Réunion de la commission « Démographie et questions sociales »
du 29 novembre 2023**

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » s'est tenue le 29 novembre 2023 sous la présidence de Jean-Philippe Vinquant.

La commission a débuté par une présentation de **6 demandes d'avis d'opportunité concernant les enquêtes suivantes** :

Enquête sur la prévalence du diabète et du prédiabète à La Réunion (Prévidia-bRun), Inserm, ARS La Réunion

Lors du débat, il a été demandé que soit précisée la spécificité du territoire dans la prévalence du diabète. La responsable du projet a précisé les caractéristiques de La Réunion qui expliquaient la prévalence du diabète : pauvreté, génétique, consommation d'alcool, principalement.

Enquête sur la santé en Guyane intérieure, Santé publique France

Le président de la commission et le représentant du service statistique du ministère chargé de la santé (Drees) soulignent l'apport complémentaire que représentent les études réalisées par des institutions et organismes hors statistique publique, en l'occurrence, l'enquête Santé réalisée par la Drees en Guyane côtière.

Pour ces deux enquêtes, la souhait que soient envisagées des publications co-produites avec l'Insee s'est exprimé. Le président de la commission a répondu qu'il n'était pas du ressort de la statistique publique d'accompagner toutes les enquêtes produites par d'autres organismes par des publications, même si l'Insee y apporte d'une manière ou d'une autre, son expertise et un support méthodologique.

Enquête Etat de santé et santé perçue des populations riveraines d'un site et sol potentiellement pollués dans la région Grand Est, Santé publique France

L'absence de référence au contexte industriel, en s'appuyant notamment sur des sources de la médecine du travail ou des données sur les salariés, a été regrettée. Cela permettrait d'établir un lien entre la santé perçue et le contexte éco-historique. Une question a porté sur le coût d'une intégration des enfants dans le panel de cette enquête.

La Drees précise que l'intégration des données sur les travailleurs a été sérieusement envisagée sans pouvoir être concrétisée pour le moment. Néanmoins, pour ce qui concerne plus précisément la commune de Bure, l'intégration des travailleurs et des enfants peut être envisagée comme un pendant à l'enquête.

Le président souhaite que soient regardés également les accidents du travail lors du tirage dans la base de la CPAM.

Enquête Loyers et charges, Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Insee

Il s'agit d'une demande d'avis pour opportunité pour 2026, l'enquête bénéficiant d'ores et déjà d'un avis positif pour 2025. Les questions ont porté sur le champ de la concertation, jugé étroit, et le regret que Mayotte n'y soit pas intégrée, au moins pour des interviews.

La Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) a évoqué la possibilité de repasser une convention avec des associations de locataires comme pour de précédentes enquêtes. Elle précise que l'intégration de Mayotte dans les enquêtes se fait progressivement compte tenu des spécificités du territoire.

Enquête Loyers auprès des bailleurs sociaux, *Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Insee*

Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV), *Direction des statistiques démographiques et sociales, Insee*

Une demande de l'Insee d'accéder à des données administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 a obtenu un avis favorable de la Commission :

La Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS, Insee) formule une demande d'accès à des données détenues par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

La Direction générale de la santé a ensuite informé la commission de la **saisine du Cnis par le Directeur général de la santé concernant le projet d'arrêté relatif aux programmes de dépistages organisés des cancers.**

Le Cnis procédera à une consultation par voie électronique courant décembre, pour permettre la publication rapide de l'arrêté et sa mise en application au 1^{er} janvier 2024.

La commission a examiné, comme convenu au printemps, des propositions d'avis pour le moyen terme 2024-2028.

Les avis adoptés en commission guideront les travaux des producteurs de la statistique publique dans les 5 prochaines années. Initié au second semestre 2022, ce programme a nécessité une vingtaine d'entretiens avec les producteurs, une consultation publique qui a obtenu 150 réponses exploitables, des consultations de membres du Bureau et du Conseil, deux *focus group* sur les statistiques sociales d'une part et sur la transition écologique d'autre part, ainsi qu'une dizaine d'entretiens avec des utilisateurs (acteurs locaux et Hauts conseils).

Les avis de moyen terme de la commission pour les années 2024 à 2028 illustrent l'importance que la Commission accorde à la construction et à l'élargissement de cohortes et de panels pour un suivi longitudinal des personnes, ainsi que leur enrichissement par appariement avec des informations issues de sources administratives. Ces avis soulignent également la nécessaire coopération entre producteurs pour y parvenir dans un contexte d'exploration de nouvelles sources de données.

Les 10 avis retenus :

Conditions de vie, transition écologique et inflation

Avis n°1 : Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie

Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages

Inégalités

Avis n° 3 : Observer les inégalités sociales de santé

Avis n°4 : Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine

Avis n°5 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités

Enjeux générationnels

Avis n°6 : Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes

Avis n°7 : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population

Observer les vulnérabilités

Avis n°8 : Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables

Avis n°9 : Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables

Familles

Avis n°10 : Développer la connaissance sur l'évolution des familles

L'ensemble du programme de moyen terme 2024-2028 sera présenté, discuté et soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil en janvier 2024 avant d'être diffusé dans les publications du Cnis.